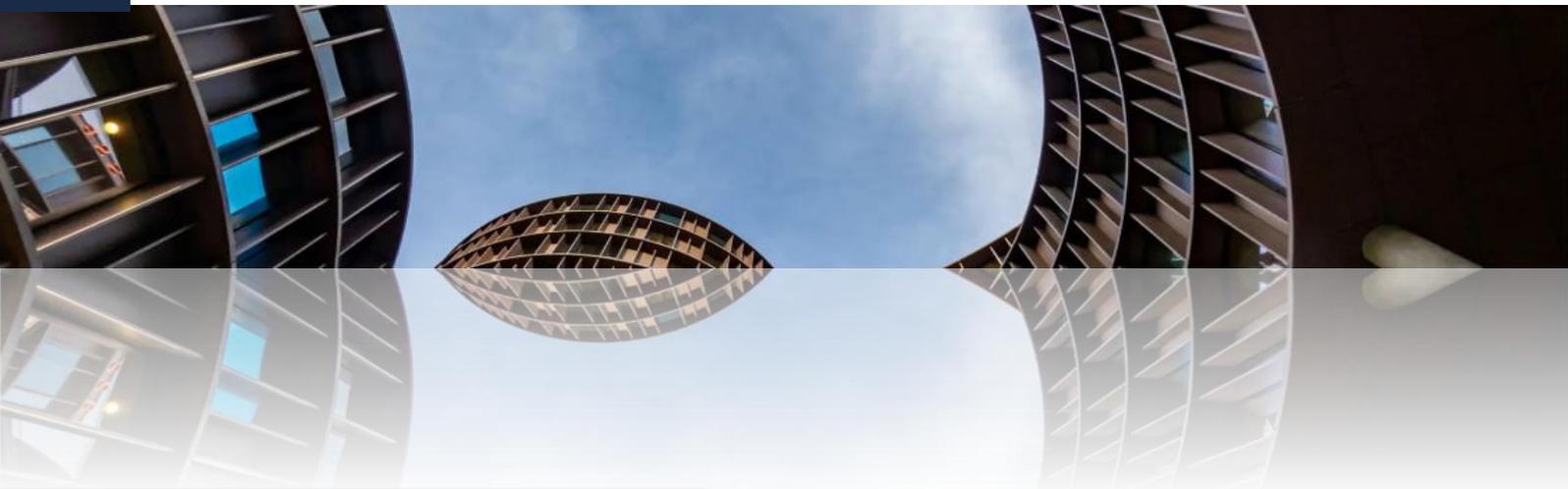




LA LETTRE D'ACTU

Notre lettre trimestrielle dédiée
aux acteurs du patrimoine



SOMMAIRE

Actualités

La souveraineté européenne
À travers le livre blanc et
les solutions d'investissements

Où trouver nos fonds ?

Les plateformes disponibles pour
souscrire

Focus Fonds

Solutions de placement de trésorerie

Événements

Retour sur nos derniers événements

Où nous retrouver prochainement ?

Calendrier des événements à venir

Et enfin, les actualités de Sienna IM

Du nouveau dans les équipes
Restez informés et connectés

« Cap sur la souveraineté »

Chers Partenaires,

Bienvenue dans notre Lettre d'Actu, spécialement conçue pour vous, acteurs du patrimoine.

Cette publication trimestrielle vous informe des dernières actualités de notre société ainsi que des grandes tendances du secteur.

Ne ratez aucun de nos prochains rendez-vous ! Retrouvez toutes les dates dans notre calendrier, dont « **Tout pour Investir** » organisé par BFM Business en novembre, temps fort de cette fin d'année.

Nos équipes restent à votre entière disposition.
Bien à vous,



Communication Publicitaire

Actualités

La souveraineté européenne

« UN ENJEU POUR L'AVENIR »

Entre dépendance énergétique, vulnérabilité technologique et enjeux de défense, l'Europe prend conscience de ses fragilités. Plus de 70 % des données des entreprises européennes sont encore hébergées hors du continent, 98 % des terres rares proviennent de Chine et plus de la moitié des équipements de défense sont achetés à l'étranger.

Dans ce contexte, la souveraineté n'est plus une option : elle est devenue une nécessité stratégique.

Un livre blanc inédit propose d'explorer comment l'épargne et la finance peuvent jouer un rôle décisif pour soutenir l'innovation, accompagner la réindustrialisation et renforcer l'autonomie du continent.



INVESTIR DANS LA SOUVERAINÉTÉ

Plusieurs solutions d'investissement* ont été conçues pour répondre aux enjeux de souveraineté européenne :

- 1 SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINÉTÉ**
FCP Actions (fonds commun de placement)
- 2 SIENNA MULTI ACTIFS EURO SOUVERAINÉTÉ**
FPCE (fonds commun de placement d'entreprise)
- 3 SIENNA DETTE PRIVÉE DÉFENSE EUROPE**
FPS (fonds professionnel spécialisé) ELTIF



*Risque de perte en capital. Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Où trouver nos fonds ?

Nos fonds sont accessibles sur une sélection de plateformes et au sein de certains contrats d'assurance ⁽¹⁾ :

	CODE ISIN	INTENCIAL PATRIMOINE	GRESHAM	CNP	GENERALI	CARDIF	NORTIA	BOURSE DIRECT
SIENNA MONÉTAIRE (Part R-C)	FR0007081278	●	●				●	●
SIENNA TRÉSORERIE PLUS⁽²⁾ (Part B)	FR001400EBM4		●				●	●
SIENNA DIVERSIFIÉ FLEXIBLE MONDE (Part R-C)	FR0013424090	●	●	●	●	●	●	●
SIENNA ACTIONS BAS CARBON (Part B-C)	FR001400EG93	●	●	●	●	●	●	●
SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINETE (Part R-C)	FR001400ZEV4				●	●		
FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION (Part A3)	FR001400LQU0		●	●	●	●	●	

(1) Données au 29/09/2025. Les fonds sont disponibles en « AV » : Assurance Vie, PER, ou en « CTO » : Comptes-Titres Ordinaires.

(2) Le fonds est réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre et aux investisseurs autorisés par le prospectus.

Focus fonds

SIENNA TRÉSORERIE PLUS (1)

Communication Publicitaire

PRÉSENTATION DU FONDS

« Un fonds innovant de trésorerie longue, alliant la liquidité des obligations cotées et le potentiel de rendement de la dette privée (granulaire et court terme). »

POINTS CLÉS :

- Un **fonds de trésorerie mixte** qui offre un **accès simplifié et privilégié** aux avantages de la dette privée, avec une volatilité contenue.
- Une stratégie hybride qui s'appuie sur **deux principales sources de performance** :
 - Une poche liquide, principalement composée de **d'obligations court terme** de catégorie « Investment Grade » (2) sélectionnées au sein d'un univers d'investissement socialement responsable.
 - Une poche « illiquide », composée de **dettes privées court terme diversifiées** de score correspondant à une qualité équivalente à « Investment Grade ».
- Ces deux **expertises complémentaires** sont gérées par les équipes en gestion cotée pour les obligations court terme, et par les équipes de dette privée pour la deuxième poche.



OBJECTIFS DE GESTION :

- Le fonds vise à générer, sur **une durée d'investissement de 12 mois**, un rendement égal à l'indicateur de référence :
 - **ESTR + 150 Bps nets de frais (part A)**
 - **ESTR + 125 Bps nets de frais (part B)**
- La cible **de durée est proche de 6 mois**, afin de limiter les risques associés à d'éventuelles hausses de taux et d'assurer la liquidité du fonds.
- Une **allocation cible de 50/50 (3)** entre les deux poches, pilotée activement afin de capitaliser sur les opportunités de marché et gérer au mieux les contraintes d'actif/passif du fonds.

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE **12 mois**

CLASSIFICATION SFDR (4) **Article 6**



(1) Réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. (2) Les titres investissables ou « Investment Grade » correspondent aux obligations émises par les emprunteurs qui reçoivent une note allant de AAA à BBB- par les agences de notation, selon l'échelle de Standard & Poor's. Elles s'opposent aux « Non-Investment Grade », également appelées « Speculative Grade » ou « High Yield » (« haut rendement »), plus risquées mais conférant un retour plus substantiel (notes allant de BB+ à D selon Standard & Poor's). Les obligations « Investment Grade » répondent à un niveau de risque faible par comparaison avec les obligations « High Yield ». (3) Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif et non un ratio impératif qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné. (4) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable. (5) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque.

PERFORMANCES ET RENDEMENTS de SIENNA TRÉSORERIE PLUS *

Durée minimum de placement recommandée de 12 mois.

Données (au 30/09/2025)	WAM(2)	WAL(3)	Sensibilité	Perf. 2024	Month to date	Year to date	Rendements courants (nets)
Sienna Trésorerie Plus - A	198	398	0,42	5,65%	0,24%	2,84%	3,87%
ESTR				3,79%	0,15%	1,71%	1,92%
Sienna Trésorerie Plus - B	198	398	0,42	5,42%	0,22%	2,66%	3,62%
ESTR				3,79%	0,15%	1,71%	1,92%

Source : Sienna Gestion

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur. Moyenne sur la base des publications de 16 banques Françaises (Taux Brut) au 03 octobre 2025. (2) WAM (ou maturité moyenne pondérée) : estimation de la sensibilité d'un fonds monétaire face à l'évolution des taux. Plus elle est courte, plus le portefeuille est protégé contre les variations de taux. (3) WAL (ou durée de vie moyenne pondérée) : moyenne pondérée du temps restant jusqu'à la maturité de l'instrument, considérant que la maturité est l'instant où le capital devra être remboursé en totalité. **PRINCIPAUX RISQUES** : risque de perte en capital, risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité), risque de taux, risque de liquidité, risque de crédit, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque de liquidité lié au délai de règlement des titres sous-jacents détenus. La liste complète et définitions des risques sont disponibles dans les Règlements/Prospectus des fonds, consultables sur notre site internet www.sienna-gestion.com

Communication Publicitaire

Retour sur nos principaux événements : nous y étions !



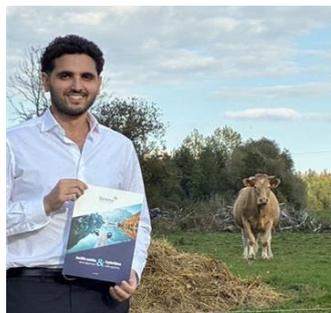
*Afterwork rencontre
avec les CGP*

*Sienna IM
Toulouse,
Le 8 septembre 2025*



*PATRIMONIA, la
convention phare*

*Sienna IM
Lyon
Le 24 et 25 septembre 2025*



Roadshow one-to-one

*Sienna IM
Lille
Le 1 octobre 2025*



Padel

*Cardif
Paris
Le 3 octobre 2025*

Où nous trouver prochainement ?

De nombreux séminaires sont organisés à travers la France, offrant l'opportunité de rencontrer nos partenaires.

6 novembre

Club Occur, à Paris

16 novembre

En tête à tête

Webinaire – Sienna Diversifié Flexible Monde

19 à 21 novembre

Congrès Triangl', à Malaga

18 & 19 novembre

Séminaire Cardif, à Bordeaux

TOUT POUR
INVESTIR
L'ÉVÉNEMENT
MERCREDI 20 NOVEMBRE

20 novembre

« TOUT POUR INVESTIR »

Le rendez-vous incontournable dédié aux placements et aux perspectives des investisseurs.

Organisé par BFM Business et Occur au Pavillon d'Armenonville.

Retrouvez nos #SiennaExpert, qui interviendront lors des prises de paroles le jour J.

Communication Publicitaire

Une rentrée récompensée



Sienna Investment Managers s'est vu décerner la 2^e place aux Corbeilles Épargne Salariale Mieux Vivre Votre Argent 2025.

Cette récompense distingue la qualité et la régularité de la gestion financière des fonds dédiés aux dispositifs d'épargne salariale, distribués par notre partenaire Malakoff Humanis Épargne (Epsens). Nous sommes fiers de voir nos expertises reconnues dans le cadre de cette 40^e édition des Corbeilles, un palmarès de référence pour l'épargne en France.



Abonnez-vous

Tous les mois, nos gérants et experts en gestion cotée partagent leurs convictions, les dernières tendances marchés, ainsi que les temps forts économiques.

Inscrivez-vous à notre « Lettre Marchés et Convictions » mensuelle en [CLIQUANT ICI](#).



sienna-im.com



[in](#) Suivez-nous sur LinkedIn

Contacts



Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY
Directeur du Développement

06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



Laetitia GAUDENZI
Chargée de Relations Investisseurs

06 59 22 66 56
laetitia.gaudenzi@sienna-im.com



Lucas PRESIER
Chargé de Relations Investisseurs

06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com



Bilel MARJAOUI
Chargé de Relations Investisseurs

07 61 59 57 50
bilel.marjaoui@sienna-im.com



Cyril GRINBLAT
Chargé de Relations Investisseurs

06 65 81 65 02
cyril.grinblat@sienna-im.com

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux collaborateurs, Cyril et Bilel au sein de notre équipe commerciale.

AVERTISSEMENT :

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

Achevé de rédiger par les équipes LISTED ASSETS de SIENNA INVESTMENT MANAGERS le 14/10/25